



## REGLEMENT GENERAL DU P'TIT CROQU'

Le P'tit Croqu' est une structure d'accueil parascolaire gérée par la commune de Colombier. Elle accueille les enfants scolarisés à Colombier.

Le P'tit Croqu' souhaite amener les enfants à évoluer dans un cadre harmonieux et agréable, tout en leur apprenant à se respecter mutuellement. Il essaie d'assurer une continuité dans l'évolution de l'enfant en collaboration avec les parents.

### Prestations

1. Les enfants sont accueillis de l'école enfantine (dès 4 ans) jusqu'à la fin de la 5<sup>ème</sup> année primaire. Les enfants de 6<sup>ème</sup> qui fréquentent CESCOLE et dont les parents sont domiciliés à Colombier sont accueillis dans la limite des places disponibles.
2. Le P'tit Croqu' propose aux enfants une cuisine équilibrée, ainsi que des activités récréatives.
3. Un service d'accompagnement, entre le collège des Vernes et le P'tit Croqu' est assuré par le personnel pour les enfants en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantine et ceux en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire.

### Conditions

1. L'enfant est sous la responsabilité du P'tit Croqu' dès qu'il a signalé sa présence. Si un enfant ne s'est pas présenté, les parents en seront avisés. Ce faisant, le P'tit Croqu' sera déchargé de toute responsabilité vis-à-vis des parents de l'enfant.
2. Lors de la prise en charge des enfants l'après-midi, les parents sont tenus de signaler à la personne responsable si l'enfant rentre chez lui par ses propres moyens ou si on vient le chercher et dans ce cas qui vient le chercher.
3. Une inscription tardive est possible, **mais au plus tard 2 jours ouvrables à l'avance. Elle** peut se faire par téléphone, mais **doit toujours être confirmée par écrit**. Celle-ci sera honorée dans la limite des places disponibles.
4. En cas de désistement, l'annonce doit en être faite **2 jours ouvrables** à l'avance.
5. Si un enfant se présente au P'tit Croqu' sans y être attendu, les parents seront immédiatement prévenus. Si nécessaire, et dans la mesure des places disponibles, il sera pris en charge, tous frais supplémentaires seront facturés.
6. Toute absence doit être signalée **au plus tard le matin même** de l'absence **avant 09h00**.
7. **Les parents** de l'enfant **doivent être atteignables** en tout temps. Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone ou de portable, doit être communiqué dans les plus brefs délais.



8. Aucun enfant ne peut quitter le P'tit Croqu' sans y avoir été préalablement autorisé par la personne responsable.
9. Le P'tit Croqu' décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels.
10. **Merci d'être à l'heure pour venir chercher vos enfants.** Ceci étant une marque de respect vis-à-vis des éducatrices (voir également le point 4c du paragraphe facturation).

## Devoirs

1. Une aide aux devoirs est proposée, après l'école, les lundis, mardis et jeudis après-midi entre 16h15 et 17h15.
2. Le mercredi en début d'après-midi (entre 13h00 et 14h00), les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs. Cependant ils seront seuls et sans accompagnement aux devoirs. Les enfants amènent leur matériel (crayons, gomme, cahiers, ...) pour faire leurs devoirs. Ceux-ci ne sont pas fournis par le P'tit Croqu'.
3. Dans **la salle de devoirs, le silence est de rigueur** et les enfants doivent rester assis tant qu'ils n'ont pas fini leurs devoirs.
4. En cas de comportement agité et non respectueux des autres, l'accès à la salle de devoirs sera refusé.
5. **Dans tous les cas, seuls les parents sont responsables des devoirs de leurs enfants.**

## Jeux

1. Les enfants sont responsables de leurs objets personnels (cartes, petits jouets, etc..) qu'ils amènent au P'tit Croqu'. Le P'tit Croqu' ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de détérioration.
2. Lors des jeux, afin d'éviter que les ballons sortent du périmètre de la cour de manière intempestive, les enfants devront faire attention à ne pas shooter trop fort dans leurs balles. **Chaque fois qu'un ballon sera mis dehors** (sur la route ou le toit) **il sera confisqué** par les éducatrices. **Les enfants sont en aucun cas autorisés à aller chercher seuls le ballon** sur la route **sans l'autorisation d'une éducatrice.**
3. Pour des questions de sécurité et de place, **aucun vélo ou trottinette n'est admis** dans les locaux du P'tit Croqu'.

## Incivilités

1. En **matière d'incivilités**, le P'tit Croqu' pratique la **tolérance zéro**.
2. En cas d'insulte envers une éducatrice, les parents en seront immédiatement avertis.
3. S'il y a récurrence, une exclusion temporaire, voire définitive du P'tit Croqu' dans les cas graves, pourra être mise en œuvre.

## Trajets

1. Les trajets entre le collège des Vernes et le P'tit Croqu' se font sous la responsabilité du personnel du P'tit Croqu'.pour les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantine et pour ceux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire.
2. Le lieu de rassemblement se situe sous l'auvent de la salle de gymnastique du collège des Vernes. Les éducatrices y attendront les enfants et en partiront respectivement à 11h50 et à 15h50.
3. Pour les enfants des classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantines et ceux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année primaire, le **baudrier est obligatoire** lors des trajets. Pour les autres, le port du baudrier est vivement recommandé.
4. Les baudriers fournis par l'école au début de la scolarité des enfants sont à garder précieusement d'une année à l'autre. En cas de perte, un baudrier peut être obtenu sur demande au P'tit Croqu' moyennant la somme de CHF 5.-.
5. Lors des trajets, les enfants doivent avoir les mains libres. **Tous leurs objets personnels**, jouets, etc... **doivent être rangés** dans leurs poches ou dans leurs sacs à dos.
6. **Une stricte discipline est demandée lors des trajets** afin de se conformer aux règles du Pédibus.
7. Les enfants qui ne se conforment pas aux indications des éducatrices peuvent être exclus du P'tit Croqu'.
8. Les enfants de la 3<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> année primaire feront les trajets seuls. Demeurent réservés les cas d'enfants présentant un handicap qui les rend inaptes à faire le trajet sans accompagnement.
9. **Les enfants qui font le trajet seuls, demeurent sous la responsabilité de leurs parents.**
10. **Les enfants qui font le trajet seuls ne traînent pas en chemin.** Ils ont l'obligation d'arriver au plus tard à 11h55, respectivement 15h55. Dans le cas contraire, des sanctions seront appliquées par les éducatrices.
11. Pour des raisons de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à reprendre ou à confier leur enfant sur le trajet.
12. **Les ballons doivent obligatoirement être rangés dans un sac pendant le trajet.** Ceci quelque soit l'âge de l'enfant. A défaut, le ballon sera confisqué par les éducatrices.
13. En cas de pluie, veuillez munir vos enfants de vestes imperméables à capuche. En effet, pour des questions évidentes de sécurité, **les parapluies sont interdits** pour les enfants qui fréquentent le P'tit Croqu'

## Hygiène et confort

1. **Le port de pantoufles est obligatoire** dans les locaux du P'tit Croqu'. Les enfants devront avoir des **pantoufles fermées** munies de semelles en caoutchouc, marquées de leur nom. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les **pantoufles de rythmiques** et les **pantoufles de plage** sont **interdites**. Ne pas oublier de les ranger correctement sur les barres prévues à cet effet qui sont sous les bancs.



2. **Les mains** : les enfants se lavent les mains dès qu'ils arrivent au P'tit Croqu' et également avant et après le repas. De plus, les enfants doivent se laver les mains chaque fois qu'ils ont été aux toilettes.
3. **Les toilettes** : Les enfants respectent l'hygiène des toilettes et s'y comportent de manière correcte. **Ne pas oublier de tirer la chasse d'eau !** Il est interdit de grimper sur les parois ou sur les cuvettes des WC pour regarder par-dessus les parois. Le papier hygiénique doit être jeté dans les toilettes et non par terre. Avant de quitter cet endroit, les enfants se laveront systématiquement les mains.
4. **Les dents** : **Le brossage des dents est obligatoire.** Les enfants se brossent les dents après le repas. Chaque enfant amène sa brosse à dents et un petit tube de dentifrice à la rentrée. La brosse à dents reste au P'tit Croqu'.
5. **Médicaments** : Les parents qui autorisent les éducatrices à donner soit du Dafalgan 250 mg (douleurs, maux de tête, fièvre) et / ou de l'arnica (gel ou granulé) en cas de contusions légères, voudront bien signer l'autorisation qui leur est remise en début d'année scolaire. Au cas où l'un ou l'autre de ces médicaments devait être administré à leur enfant, les parents en seront avisés le jour même par les éducatrices.

## Heures d'ouvertures

1. Le P'tit Croqu' est ouvert du lundi au vendredi selon l'horaire suivant :

Le matin	de 07h00 à 09h00.
A midi	de 11h30 à 13h45
L'après-midi	de 15h30 à 18h00

de 13h45 à 15h30, le lundi, le mercredi et le vendredi
2. La structure est fermée le week-end et les jours fériés officiels.
3. Les semaines de vacances pendant lesquelles le P'tit Croqu' sera ouvert seront communiquées directement aux parents dont les enfants sont inscrits.

## Tarifs

1. Lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s), les frais administratifs annuels de dossier se montent à CHF 40.- pour le 1<sup>er</sup> enfant, à CHF 30.- pour le 2<sup>ème</sup> enfant et à CHF 20.- à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. En cas d'annulation de l'inscription en cours d'année, ce montant ne sera pas remboursé.
2. La facturation se fait selon le principe des blocs horaires :
  - Les trois blocs horaires, tarif à 100 % soit CHF 50.- /la journée
  - Le bloc horaire du matin, tarif à 20 %
  - Le bloc horaire de midi, tarif à 50 %
  - Le bloc horaire de l'après-midi, tarif à 30 %.
  - Le bloc horaire des lundis, mercredis et vendredis après-midi entre 13h45 et 15h30 est facturé au prix de CHF 7.- / heure, non subventionné.
3. Pour des besoins ponctuels, les parents auront la possibilité de placer leur enfant pour une durée d'une heure au prix non subventionné de CHF 7.- / heure. Toute heure entamée est due dans son intégralité.



4. Un tarif dégressif tenant compte du revenu imposable et du nombre d'enfant par famille est appliqué pour chaque famille (système analogue à celui des crèches).
5. **Seules les annulations pour camp de ski et / ou camp vert** et dont la durée est supérieure ou égale à trois jours consécutifs **seront remboursées**, à condition que les parents en fasse la demande **par écrit** au minimum une semaine avant.
6. Il en va de même pour les cas de maladie supérieurs à une semaine et sur présentation d'un certificat médical.
7. **Toute autre absence ne sera pas remboursée.**

## Facturation

1. **Le paiement se fait par avance** à réception de la facture émise par le P'tit Croqu' et **payable dans les 10 jours**.
2. Toute adaptation de la fréquentation se fera automatiquement lors de la facturation du mois suivant.
3. Veuillez conserver vos factures pour votre déclaration d'impôts, toute demande de **copies de factures** sera facturée au prix de **CHF 5.- / la copie**.
4. Certaines prestations particulières pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire :
  - a) Toute commande de **baudrier supplémentaire** sera facturée **CHF 5.-** le baudrier.
  - b) En cas **d'absence d'un enfant non annoncée** aux éducatrices, les frais de téléphone pour vérifier du bien fondé de l'absence de l'enfant seront facturés au prix de **CHF 10.- / téléphone**.
  - c) En cas de **retard des parents** pour venir chercher leur enfant le soir. Un montant de **CHF 10.- / 5 minutes de retard** leur sera également facturé.

## Assurances

1. Les enfants doivent être assurés auprès d'une caisse maladie/accident, ainsi qu'en matière de responsabilité civile.
2. L'assurance responsabilité civile du P'tit Croqu' ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux du P'tit Croqu' ou à d'autres enfants.

## Procédure en cas d'accident

1. **En cas d'accident mineur** : la personne responsable donne les premiers secours et en informe les parents.
2. **En cas d'accident nécessitant un avis médical** : la personne responsable prend contact avec le médecin de garde, qui décidera de la conduite à tenir. La personne responsable en informera les parents.
3. **En cas d'accident grave** : la personne responsable appelle le service d'urgences. Les parents seront avertis, au plus vite, par la personne responsable.



## Objets perdus

1. Les enfants qui ont oublié un objet (baudrier, jouet, lunettes, etc...) ou un habit (veste, gant, bonnet) doivent le réclamer à la personne responsable.
2. Les parents désireux de venir récupérer un objet ou habit appartenant à leur enfant peuvent venir le faire le soir entre 17h45 et 18h00.
3. Les objets perdus qui n'ont pas été repris seront redistribués à une œuvre caritative.

## Résiliation

1. **La résiliation de l'inscription se fait par écrit**, à la fin d'un mois pour le mois suivant (par exemple : le 30 septembre pour le 1<sup>er</sup> novembre).
2. Le P'tit Croqu' se réserve le droit de résilier l'inscription en cas de non-respect du présent règlement.

## Adresse et numéros de téléphone

Adresse du P'tit Croqu' : Chemin des Vaudijon 1 – 2013 Colombier –

Numéro de téléphone des éducatrices : 032 886 49 34

Permanence téléphonique assurée par les éducatrices du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

Matin : 07h00 à 08h45

Midi : 11h00 à 12h00 et de 13h00 à 13h45

Après-midi : 17h00 à 18h00

Merci de ne pas téléphoner entre 12h00 et 13h00, ni entre 15h30 et 17h00, les éducatrices s'occupent de vos enfants et n'ont pas le temps de répondre au téléphone à ces heures là.

Le secrétariat du P'tit Croqu' est atteignable les lundis, mardis, mercredis et jeudis matins au 032 886 49 31. Vous pouvez également faire part de vos suggestions par courrier électronique à l'adresse suivante : [ptitcroqu.colombier@ne.ch](mailto:ptitcroqu.colombier@ne.ch).

## Document annexe

Le document ci-joint «**Les règles de vie de l'enfant**», fait partie intégrale du présent règlement. **Un exemplaire signé** par l'enfant, ou les enfants en cas de fratrie, et par ses parents **doit être retourné** au P'tit Croqu'.

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2011.



## REGLES DE VIE DU P'TIT CROQU'

1. Lorsque j'arrive au P'tit Croqu', j'enlève et je range mes chaussures, mon manteau et mon sac d'école à l'endroit qui m'est réservé.
2. Je mets mes pantoufles.
3. J'obéis aux personnes qui s'occupent de moi et respecte les consignes.
4. Par respect pour les autres, je reste calme et j'évite de courir et de crier.
5. Je me lave les mains quand j'arrive au P'tit Croqu' et aussi après les repas.
6. Je mange et je reste à ma place jusqu'à la fin du repas.
7. Je mange de tout à ma faim, si je n'aime pas quelque chose, je le dis, et je n'en goûterai qu'un petit peu.
8. J'aide à ranger la table à la fin du repas.
9. Je me lave les dents sans chahut et je range ma brosse à dent dans son gobelet.
10. Aux toilettes, je tire la chasse d'eau et je laisse les WC propres en pensant à celui ou à celle qui utilisera cet endroit après moi.
11. Avant d'aller jouer dehors, j'en demande l'autorisation à un adulte.
12. Lorsque je joue dehors, je reste dans la cour. Je ne sors en aucun cas de la cour sans l'autorisation d'une éducatrice.
13. Lors des jeux et des activités qui me sont proposés, je respecte le choix de mes camarades.
14. Avant de sortir, je range mes pantoufles correctement sur la barre prévue à cet effet.
15. J'aide à ranger les jouets ou autre matériel utilisé avant de commencer une autre activité ou avant de partir, même ceux que je n'ai pas utilisés personnellement.
16. Lors des trajets, je mets mon baudrier. C'est obligatoire.
17. Lors des trajets, j'obéis aux personnes qui m'accompagnent et je reste calme et attentif à la circulation.
18. Lors des trajets, je garde mes mains libres et je mets mon ballon dans un sac.
19. Si je fais le trajet seul(e), je me rends directement au P'tit Croqu' depuis l'école et je ne traîne pas en route. Je dois être au P'tit Croqu' au plus tard à 11h55 ou à 15h55 si j'y vais l'après-midi.

Par notre signature, nous attestons, nous parents, ainsi que notre (nos) enfant(s) avoir pris connaissance du règlement du P'tit Croqu' et de ses règles de vie et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour qu'ils soient respectés.

Signature de l'enfant (ou des enfants) : .....

Signature des parents : .....

Lu et approuvé, Colombier, le.....